

# Redécoupage des intercommunalités et loi NOTRe : les perspectives en Moselle

La loi NOTRe a des conséquences immédiates car dans chaque département, le préfet doit redécouper les intercommunalités. Celles qui ont moins de 15 000 habitants disparaîtront à brève échéance et les autres seront aussi l'objet d'une reconfiguration. L'arbitrage définitif est prévu pour début 2016.

Les enjeux sont importants, car les gouvernements successifs, de droite comme de gauche favorisent les intercommunalités au détriment des communes. Le périmètre des nouvelles intercommunalités conditionnera donc la vie au quotidien des générations futures.

Le projet de redécoupage du préfet sera soumis à la commission départementale (CDCI). **Etant membre de cette CDCI, le sénateur Jean-Louis MASSON est à votre disposition pour répercuter les souhaits des communes.**



## Quelles perspectives dans l'arrondissement de Château-Salins?

Débat sur les perspectives en Moselle, du prochain redécoupage des intercommunalités et sur les autres conséquences de la loi NOTRe (suppression des syndicats de communes, transferts de compétences...):

## Réunion avec le sénateur Jean-Louis MASSON

**Vendredi 29 janvier 2016 à 19 heures  
en mairie de Bénestroff**